



COLLEGE & LYCEE BLAISE PASCAL

36 avenue Carnot

63037 Clermont-Ferrand Cedex 1

☎ 04.73.98.26.50

FAX (intendance) 04.73.90.50.59

FAX (administration) 04.73.92.83.20

Site
Courriel

Lycée
<http://lycee.blaisepascal.fr>
blaisexp@ac-clermont.fr

Collège
<http://www3.ac-clermont.fr/etabliss/college-blaise>
0631411S@ac-clermont.fr

MODE D'HEBERGEMENT

Elèves des Classes Préparatoires

TARIFS

Pour la totalité de l'année 2010 - Paiement en 3 tiers arrêtés comme suit :

Formules \ Périodes	Janvier à mars 2010	Avril à juin 2010	Septembre à décembre 2010	TOTAL
CHAMBRE à 1 lit	578,00 €	405,00 €	649,13 €	1 632,13 €
CHAMBRE à 2 lits	530,00 €	372,00 €	595,82 €	1 497,82 €
PNL (pensionnaires non-logés)	433,00 €	304,00 €	487,10 €	1 224,10 €
DEMI-PENSION	192,00 €	135,00 €	216,78 €	543,78 €

INTERNAT (garçons uniquement)

- L'internat est entièrement rénové.
- Des chambres individuelles (16 actuellement). Elles sont attribuées en priorité aux élèves internes les années précédentes.
- Des chambres à 2 lits (30 chambres actuellement).

- Pas d'internat pour les élèves venant d'OUTRE-MER ou d'un pays étranger en raison de la fermeture de l'internat du Lycée le week-end et pendant les vacances.

TROUSSEAU

- Le Lycée fournit les couvertures et les traversins. **L'élève doit prévoir les draps, la taie de traversin, une alèse et le linge de toilette (serviettes, gants....). Les couettes doivent répondre aux normes de sécurité incendie.**

FONCTIONNEMENT

- L'internat est ouvert du **dimanche à 19 h au samedi à 13 h. Il est fermé le week-end et les vacances.**
- Les élèves des Classes Préparatoires sont considérés comme des étudiants. Ils doivent toutefois signaler leurs sorties après 20 h au surveillant. Ils doivent également respecter les règles nécessaires à la bonne marche d'un internat.

DEMANDE D'INSCRIPTION

La demande d'internat se fait en même temps que la demande d'admission en CPGE. Certains critères sociaux sont pris en compte pour l'attribution des places : vous devrez répondre, sur le site Internet, à un certain nombre de questions. Les pièces justificatives correspondantes seront adressées par l'intermédiaire de votre établissement, accompagnées de la fiche «candidature internat».

AUTRES POSSIBILITES D'HEBERGEMENT

RESIDENCES UNIVERSITAIRES

Déposer auprès du **CROUS** une demande de «Dossier Social Etudiant» permettant d'obtenir une Bourse d'Enseignement Supérieur **et/ou** un logement en résidence universitaire.

Les non-boursiers peuvent déposer une demande par écrit auprès de M. le Directeur du CROUS, jusqu'à la fin du mois de juillet. Ils pourront se voir proposer des chambres ou studios vacants, dans une résidence proche du lycée.